

Introduction

1. Dans la perspective de l'éventuelle application de l'approche écosystémique par le PAM, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à leur Quatorzième réunion ordinaire de novembre 2005 (Portoroz, Slovénie), ont recommandé au Secrétariat de "suivre l'initiative de la Commission européenne relative au projet qui sera exécuté par le MED POL afin d'examiner les incidences de l'application dans la région méditerranéenne de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines... en vue d'une éventuelle application de l'approche écosystémique à l'ensemble du système du PAM".

2. Le projet, qui a démarré en 2006 et devrait s'achever en mai 2007, a été mis en œuvre par le MED POL, au nom du PAM, en étroite coopération avec les Centres d'activités régionales (CAR) et des experts. Il a abouti à l'élaboration d'un projet de document qui met en relief un certain nombre d'éléments essentiels de l'approche écosystémique et propose une feuille de route pour l'application progressive de l'approche écosystémique par le PAM,

3. En conséquence, le Secrétariat a convoqué une réunion d'experts désignés par les Gouvernements pour examiner le projet de document et convenir des étapes de base présentées dans la feuille de route et d'un certain nombre de propositions spécifiques. La réunion s'est tenue à Athènes les 20 et 21 février 2007, à l'hôtel « Holiday Inn »

Participation

4. Ont pris part à la réunion les experts désignés par les gouvernements des Parties contractantes ci-après: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Commission européenne, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie et Turquie.

5. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée était représentée par le Coordonnateur du PAM, le Coordonnateur du MED POL, l'administratrice de programme à l'Unité MED, l'administrateur de programme MED POL, le Scientifique principal OMS/MED POL, le Directeur du projet FEM et le consultant MED POL/PAM.

6. Tous les Centres d'activités régionales du PAM – Plan Bleu, CAR/PP, INFO/RAC, CAR/PAP, REMPEC et CAR/ASP - étaient également représentés par leurs Directeurs ou Directeurs adjoints.

7. Étaient également présents: le Coordonnateur du Programme des mers régionales du PNUE, l'Administratrice de la Division des ressources halieutiques de la FAO, des représentants des Commissions HELCOM et OSPAR ainsi que des Organisations non gouvernementales Greenpeace et MOI-ECSDE.

8. La liste complète des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

9. La réunion a été ouverte par M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, qui a souhaité la bienvenue à Athènes aux participants en soulignant que cette première réunion des experts marquait aussi la première étape sur la voie d'une possible application par le PAM de l'approche écosystémique dans la région méditerranéenne. L'initiative remontait à la réunion des Parties à Catane (novembre 2003) qui avait demandé au Secrétariat, dans le cadre général d'un renforcement de la coopération PAM-CE, de s'associer au processus de préparation et de mise

en œuvre de la Stratégie marine de l'UE, laquelle recommandait notamment le recours à l'approche écosystémique comme outil de gestion des activités humaines. L'initiative avait pris une tournure plus concrète à la réunion de Portoroz (novembre 2005), le MED POL ayant été chargé de mener un projet sur les implications de l'approche écosystémique. Mais ce projet, le MED POL avait reçu le mandat de l'exécuter au nom de l'ensemble du PAM et en coopération avec tous les Centres d'activités régionales, et c'était la raison de la présence à la réunion de toutes les composantes du PAM. Il s'agissait donc d'une approche PAM et pas seulement MED POL.

10. La réunion était saisie d'un document de travail qui exposait le contexte historique et les éléments fondamentaux de l'approche écosystémique et qui traçait une feuille de route établie conjointement avec la CE pour la Méditerranée. La réunion avait pour objet de convenir des prochaines étapes en vue d'une adoption et d'une mise en œuvre éventuelles de l'approche par le système de Barcelone. Le PAM n'était pas la première organisation régionale à amorcer ce processus. Par exemple, les Commissions OSPAR et HELCOM avaient déjà acquis dans ce domaine une expérience qui pourrait être utile aux débats puisqu'elles avaient répondu à l'invitation du PAM de participer à la réunion, tout comme le Programme des mers régionales du PNUE représenté par son Coordonnateur. Enfin, outre les implications de l'approche pour les eaux marines et côtières, il ne fallait pas oublier la composante "eaux douces", et cela dans le cadre général de la politique et stratégie sur l'eau que venaient d'adopter pour la période 2007-2012 le Conseil d'administration du PNUE et le Forum ministériel mondial de l'environnement.

11. M. Ellik Adler, Coordonnateur du Programme des mers régionales du PNUE, a transmis les salutations de M. Achim Steiner, nouveau Directeur exécutif du PNUE, et a confirmé que, lors des travaux du dernier Conseil d'administration du PNUE et du Forum ministériel mondial, qui avaient réuni les représentants de 140 pays, l'approche écosystémique avait été au cœur de toute une série de thèmes et de problématiques, comme la menace de voir totalement épuisées les ressources de la pêche commerciale mondiale à l'horizon 2020. Déjà, dans certaines mers de la planète comme la mer de Chine, le golfe de Thaïlande ou des parties de l'Atlantique du Nord-Ouest, les stocks de poisson subsistants ne pouvaient plus subvenir à la consommation par l'homme mais seulement à l'alimentation animale. Face à des perspectives aussi alarmantes, il était urgent d'introduire dans la gestion de notre environnement et de nos ressources un concept élaboré voici plus de vingt ans et inscrit depuis dans nombre d'instruments juridiques et de déclarations adoptés à l'échelon international.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

12. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur et à la suite de consultations officieuses qui avaient eu lieu avant la séance d'ouverture, la réunion a élu son Bureau avec la composition suivante:

Président:	M. Mitja Bricelj	(Slovénie)
Vice-Président:	M. Zennir Youcef	(Algérie)
Vice-Président:	M. Nenad Smodlka	(Croatie)
Rapporteur:	M. Ufuk Kucukay	(Turquie)

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

13. Le Secrétariat a proposé et la réunion a adopté l'ordre du jour figurant sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.300/1 et qui est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport. Il était entendu qu'un relevé de conclusions serait adopté à la dernière séance de la deuxième journée et qu'un projet de rapport serait adressé ultérieurement aux participants pour observations et approbation.

Point 4 de l'ordre du jour: Arrière-plan, objectif et résultats escomptés de la réunion

14. M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, a fait brièvement l' historique de l'introduction de l'approche écosystémique dans le programme du PAM à partir de 2003, en insistant sur la participation active du MED POL, pour le compte du PAM, à l'élaboration de la Stratégie marine européenne, permettant ainsi, dans la formulation finale du document, une meilleure prise en compte des besoins et des particularités de la Méditerranée. Deux ans plus tard, après la réunion de Portoroz, le MED POL avait été mandaté par la CE pour exécuter un projet consacré exclusivement à l'étude des implications pour le PAM et les Parties contractantes d'une éventuelle application de l'approche écosystémique et à l'établissement d'une feuille de route à cet effet. Sous le parrainage de la CE, le MED POL avait organisé deux expert groupes de travail restreints pour la préparation de la feuille de route et avait, en contrepartie, offert le concours d'un consultant PAM/MED POL chargé de coordonner l'ensemble des activités pour la préparation de la feuille de route et de la présente réunion.

15. La réunion était par conséquent invitée à fournir au Secrétariat des indications claires sur une certain nombre de questions mises en relief dans le document de travail dont elle était saisie et à permettre ainsi au Secrétariat d'amorcer les travaux et les activités nécessaires et de planifier l'adoption et l'application progressive de l'approche écosystémique dans la région, si les Parties contractante le décidaient à leur réunion ordinaire de décembre prochain. Au préalable, la feuille de route, telle qu'examinée et remaniée par les experts, serait proposée aux réunions des points focaux des diverses composantes du PAM pour qu'elles revoient et adaptent leurs futures activités en conséquence.

16. M. Gabriel Gabrielides, Consultant PAM/MED POL, a présenté la partie introductive du document de travail intitulé "Appliquer l'approche écosystémique en Méditerranée" (UNEP(DEPI)/MED WG 306/2). Il a passé en revue les définitions, concepts, buts et objectifs de l'approche en précisant que, dans le contexte du PAM, il s'agissait de promouvoir, de manière évolutive, la gestion intégrée et exhaustive des activités humaines basée sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles concernant l'écosystème et sa dynamique. Il fallait insister sur les termes "meilleures connaissances" afin de relativiser le savoir en notre possession, qui serait toujours insuffisant, mais qui, par rapport à ce qu'il était deux ou trois décennies auparavant, nous permettait aujourd'hui de documenter et d'étayer solidement l'action.

17. L'orateur a aussi tenu à marquer que le développement durable était implicitement contenu dans le concept d'approche écosystémique et que notre vision d'un environnement plus propre, si elle demeurait évidemment d'actualité, devait être conçue d'une manière nouvelle. Autrement dit, il ne s'agissait plus de fixer plus ou moins arbitrairement des pourcentages de réduction de tel ou tel polluant assortis d'un échéancier pour les obtenir, mais de partir d'un ensemble d'objectifs basés sur l'état de l'écosystème et des objectifs de qualité qu'on lui assignait en mettant l'accent sur quelques notions clés : "intégration" "coordination", "gestion adaptative", "implication des parties prenantes", "suivi et bilan". Après avoir rappelé comment l'approche écosystémique avait été incluse dans plusieurs des grands instruments juridiques internationaux contraignants (Conventions sur le droit de la mer, CBD, changements climatiques, Ramsar, etc.), M. Gabrielides a indiqué, que, avant de poursuivre plus avant l'examen du document de travail, il convenait d'écouter les représentants d'organisations régionales et internationales qui avaient déjà accompli de grands progrès dans la mise en place de l'approche.

Point 5 de l'ordre du jour : Examen du processus d'application de l'approche écosystémique par d'autres instances internationales/régionales

OSPAR

18. M. Alan Simcock, ex-Secrétaire exécutif de la Commission OSPAR (Atlantique du Nord-Est), a décrit comment OSPAR avait tenté de rendre opérationnel le concept d'approche écosystémique, en indiquant toutefois que le champ d'application géographique de cette Convention ainsi que les écosystèmes concernés étaient très différents de ceux de la Méditerranée et que les mesures prises et les principes sous-jacents n'étaient donc pas forcément transposables d'une région à l'autre. Le point de départ d'OSPAR avait été les pêches. Un rapport de 1993 sur l'état de l'environnement avait montré que celles-ci subissaient l'impact le plus important des activités humaines (pêche et trafic maritime) et, en 1997, la Conférence ministérielle de Bergen sur la pêche et l'environnement avait pris l'engagement d'adopter l'approche écosystémique et d'élaborer à cet effet une stratégie à long terme.

19. Parallèlement, OSPAR avait élaboré six stratégies spécifiques et organisé ses travaux autour du concept d'Objectifs de qualité écologique (EcoQO) comme moyen de fixer des mesures vérifiables de ce que l'on accomplissait pour poursuivre l'objectif général d'un écosystème marin sain et durable. Les écosystèmes avaient une variabilité naturelle et l'on ne pouvait spécifier un état unique pour chacun d'eux. Il fallait donc se concentrer sur l'"enveloppe" au sein de laquelle on pouvait s'assurer raisonnablement de la santé et de la durabilité de l'écosystème. OSPAR avait identifié des "questions de qualité écologique": espèces de poisson commerciales, mammifères marins, oiseaux marins, communautés benthiques et planctoniques, espèces et habitats menacés ou en déclin, eutrophisation. À chaque question correspondaient un ou plusieurs "éléments de qualité écologique" et à chacun de ces éléments un EcoQO ou niveau souhaité. Un projet pilote avait été lancé en 2002 autour de 21 EcoQO. M. Simcock a cité deux exemples concrets de l'application de ces principes (pétrole déversé par les navires et populations d'oiseaux marins), puis il a évoqué les rapports du système d'EcoQO avec la stratégie marine européenne, la directive-cadre sur l'eau, les directives "oiseaux" et "habitats", la politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne et les systèmes d'autres instruments internationaux. En conclusion, l'approche écosystémique n'était pas un "nouveau départ" mais plutôt un moyen d'intégrer ce que l'on avait réalisé au titre d'obligations et d'engagements internationaux et nationaux et de montrer que ce que l'on entreprenait maintenant était cohérent et exhaustif.

20. Lors du débat qui a suivi cette présentation, en réponse à une question du Président sur les problèmes rencontrés dans la mise en place de l'approche écosystémique, le représentant d'OSPAR a cité le manque des ressources nécessaires pour appliquer les EcoQO, compte tenu de l'effort important qu'ils impliquaient, et le fait que l'on avait encore, pour certains des objectifs, du mal à trouver les pays "chefs de file" à même d'investir le temps et le financement nécessaires. La question des données était un autre problème important: avec le temps, on arrivait à obtenir les données requises, mais au départ les données disponibles, recueillies par exemple sur la dernière décennie, étaient le plus souvent partielles et obligeaient à des interprétations ou extrapolations plus ou moins arbitraires. Il fallait donc se lancer dans l'approche écosystémique avec une base solide de surveillance continue et un montant de ressources suffisant. Un autre participant ayant fait observer que la plupart des EcoQO semblaient concerner le milieu marin au détriment du littoral, M. Simcock a indiqué que les apports de polluants d'origine terrestre, les activités touristiques le long des côtes atlantiques, les parcs d'éoliennes, les ouvrages de protection du littoral, l'extraction de sable figuraient en bonne place parmi les activités qu'OSPAR prenaient sérieusement en compte pour mesurer les impacts sur l'écosystème et notamment sur les sites de reproduction.

21. Un autre représentant s'étant interrogé sur le nombre de personnes à affecter à la mise en place de cette activité et à son effet dissuasif pour les décideurs, le représentant d'OSPAR a souligné qu'il ne fallait pas considérer l'approche écosystémique comme une opération additionnelle qui exigerait une nouvelle administration mais comme une façon de repenser et de rationaliser les méthodes de gestion existantes pour les différents domaines traditionnels. Enfin, en réponse à d'autres questions, M. Simcock a indiqué que chaque mer régionale avait ses spécificités, mais que l'approche écosystémique, pour bien démarrer, devait se fonder sur une évaluation très complète de l'état de l'environnement, "approche et évaluation étant les deux faces d'une même monnaie" et que, à cet égard, l'exercice en cours d'évaluation de l'environnement mondial sur la base d'évaluations régionales pouvait s'avérer très utile. Quant à la progression de la mise en œuvre de l'approche écosystémique, elle devait se faire à un rythme lui aussi spécifique à chaque région, sur une base pragmatique et non définie a priori. De même, s'agissant des instruments juridiques qui, le plus souvent, n'incluaient pas le concept d'approche écosystémique, il fallait, là encore, ne pas concevoir l'approche comme dictée par une règle, ou réglementation ou disposition d'un protocole, mais comme une autre manière de travailler dans le cadre des processus existants, ce qui pouvait relever de simples décisions ou recommandations de la réunion des Parties ou d'une autre instance.

22. En conclusion du débat, le Coordonnateur du PAM a remercié le représentant d'OSPAR pour la pertinence de sa présentation qui avait permis d'engager un premier échange de vues fructueux sur le thème de la réunion. M Mifsud a précisé, à propos de l'évaluation mondiale de l'environnement qui venait d'être évoquée, que le PAM avait été contacté par le PNUE, qui dirigeait le processus, pour y être associé dans le cadre de l'évaluation de la Méditerranée.

HELCOM

23. M.Hermanni Backer, représentant d'HELCOM (Commission pour la protection de la mer Baltique) a déclaré qu'il n'allait pas se concentrer sur l'approche écosystémique mais livrer une vue d'ensemble des activités HELCOM en cours. Il a notamment fait état de la préparation d'un Plan d'action pour la mer Baltique, assorti d'une nouvelle stratégie, qui devait être adopté lors de la réunion ministérielle des Parties contractantes (UE comprise) prévue à Cracovie (Pologne) en novembre 2007. Ce plan allait inaugurer une nouvelle phase de l'action HELCOM qui, depuis plus de trente ans, avait permis des acquis essentiels dans la lutte contre la pollution. M. Backer a récapitulé les principales données géographiques, océanographiques et démographiques de la zone de la Baltique et de ses neuf États riverains, il a souligné la vulnérabilité particulière de cette mer – notamment aux apports d'éléments nutritifs et aux phénomènes d'eutrophisation – en raison de sa nature semi-fermée et de ses faibles échanges d'eau. Il a rappelé les diverses Déclarations ministérielles qui avaient complété, en fonction des évolutions, les textes de la Convention d'Helsinki de 1974, actualisée en 1992, en s'attachant à la Déclaration de 2003 qui avait fait de l'application de l'approche écosystémique l'une des questions prioritaires du proche avenir avec la conservation de la biodiversité, la surveillance continue et l'évaluation de la pollution, la sécurité maritime (en coopération avec l'OMI), la lutte contre l'eutrophisation et les substances dangereuses. Les objectifs écologiques, qui reflétaient une vision commune d'un milieu marin sain, faisaient partie du concept d'évaluation écosystémique élaboré pour le projet d'EcoQO. HELCOM conclu en 2005 par un rapport final. Ils seraient au cœur du Plan d'action en préparation.

24. S'agissant des "points chauds" de pollution, le succès était à la hauteur de l'enjeu puisque, sur la liste des 162 recensés en 1992, 81 avaient été éliminés et qu'il était prévu de supprimer les 81 restants d'ici à 2012 grâce à de nouvelles avancées dans le domaine des stations d'épurations des eaux usées municipales et industrielles et dans les technologies de production propres. Le nouveau Plan d'action prévoyait aussi une participation active de toutes les parties prenantes à tous les niveaux. Les effets sociaux et économiques des mesures

proposées seraient soigneusement évalués, tout comme leurs bénéfices environnementaux, ce qui s'inscrivait parfaitement dans la perspective de l'approche écosystémique. Enfin, M. Backer a mis en exergue l'harmonisation des recommandations HELCOM avec les directives de l'UE et les décisions et recommandations OSPAR.

25. À la suite de cette présentation, deux représentants de Parties contractantes se sont interrogés sur l'échéancier, les capacités et les moyens législatifs des pays concernés pour une application en mer Baltique de l'approche écosystémique et, tout en saluant les objectifs ambitieux et les grands succès remportés par HELCOM dans des domaines importants comme les "points chauds", ils ont noté l'absence, dans le Plan d'action destiné à être adopté en fin d'année, de la question de la pêche et de l'aquaculture. Le représentant d'HELCOM a répondu que certains instruments régionaux - comme la Stratégie marine européenne - étaient contraignants pour les États HELCOM membres de l'UE, mais non pour la Russie, et qu'il fallait, dans la région en cause, trouver un terrain d'entente minimum, quitte à évacuer certaines questions comme la gestion des pêches ou des exploitations aquacoles qui relevaient aussi, du reste, d'autres secteurs que l'environnement. À cet égard, le Coordonnateur du Programme des mers régionales du PNUE a estimé que l'adoption prochaine du Plan d'action HELCOM offrait une occasion en or d'actualiser une plateforme d'action qui serait pertinente pour les dix ou vingt prochaines années. En revanche, en Méditerranée, il existait un PAM-Phase II qui remontait à 1995 et le problème était d'adopter l'approche écosystémique sans pouvoir encore, du moins dans un avenir prévisible, changer les instruments juridiques existants. Il serait donc utile pour le PAM qu'OSPAR et HELCOM fassent périodiquement part de leurs observations et de leurs enseignements quant au processus de mise en œuvre de l'approche. Pour l'heure, en Méditerranée, l'exercice qui s'engageait relevait davantage de la méthodologie de l'approche ou des modalités de son éventuelle application.

26. Le représentant d'OSPAR, revenant sur la question de la législation, a indiqué qu'OSPAR n'était pas l'instance compétente pour certains domaines comme la gestion des pêches ou du trafic maritime, et qu'il revenait dans ce cas à envisager à quel niveau approprié - national, régional ou international - il fallait s'adresser pour trouver des solutions - par exemple à l'OMI ou l'AIEA -, et cela après une analyse soignée.

27. Un représentant s'est demandé si tout ce que l'on faisait actuellement en Méditerranée dans le cadre du PAM ne consistait pas, en fin de compte, à appliquer l'approche écosystémique sans en avoir encore bien conscience. Il suffirait alors d'envisager les choses plus simplement, d'une manière thématique, transversale et mieux concertée. Un autre participant a aussi plaidé dans ce sens en considérant par exemple que, dans le cas du PAS BIO, l'approche écosystémique avait été largement prise en compte, et tout ce qui s'imposait maintenant était de moins compartimenter et sectoriser les analyses et les actions pour les envisager dans leur ensemble. La question était moins de créer et d'innover que d'adapter l'action selon le principe évolutif déjà évoqué.

FAO

28. Mme Gabriella Bianchi, représentant la FAO (Division des ressources halieutiques), a d'abord exposé les préoccupations qui avaient conduit la FAO à concevoir, définir et adopter une approche écosystémique des pêches, notamment la prise de conscience des interactions entre les ressources halieutiques et entre celles-ci et l'écosystème, les performances médiocres des pratiques de gestion actuelles et la reconnaissance de toute une série d'intérêts sociétaux dans les écosystèmes marins. Les principes sous-jacents n'étaient pas nouveaux et remontaient à des instruments comme la Convention sur le droit de la mer de 1982 ou à des déclarations comme celle de la CNUED, mais ils étaient réorganisés sur une base plus impérative et rationnelle.

29. De l'approche conventionnelle des pêches, jusque là sectorielle, prédictive et axée sur les espèces cibles et non cibles, l'on était passé à l'approche écosystémique intégrée et intersectorielle, adaptative, axée sur la biodiversité et l'environnement, en s'efforçant d'équilibrer les divers objectifs sociétaux par la prise en compte des connaissances et incertitudes sur les composantes biotiques, abiotiques et humaines des écosystèmes. C'était dans cet esprit que la FAO avait établi un *Code de conduite pour une pêche responsable*, des plans internationaux concernant les oiseaux de mer et les requins, la gestion des capacités de pêche et la lutte contre la pêche illicite. Elle avait aussi émis, depuis 1995, de nombreux ensembles de lignes directrices techniques, notamment sur l'approche écosystémique des pêches (2003) et de l'aquaculture (2007). Sur le terrain, la FAO conduisait un grand nombre d'activités connexes, par exemple sur les interactions entre les tortues de mer et les pêches et sur un renforcement de la base de connaissances pour l'application de l'approche écosystémique des pêches marines dans les pays en développement. En conclusion, l'approche écosystémique des pêches permettait de concrétiser les principes du développement durable, mais il restait à relever un défi majeur en conciliant les acquis socio-économique à court terme avec la durabilité à long terme.

30. Un représentant ayant demandé pourquoi la FAO adoptait l'approche écosystémique seulement pour les pêches, Mme Bianchi a répondu que l'Organisation ne traitait que d'un seul secteur productif - aquaculture, pêche et agriculture - et que ses compétences n'allaient pas au-delà. La FAO ne pouvait évidemment dicter aux autres secteurs une ligne de conduite et elle ne pouvait être normative qu'en rapport avec la pêche; d'où, effectivement, au plan intersectoriel, un certain vide institutionnel. Quatre autres représentants, tout en louant la présentation qui venait d'être faite et l'accent mis sur l'approche intersectorielle, se sont interrogé sur la capacité réelle qu'auraient les pays, notamment en matière d'intégration et de coordination, si les ministères de l'environnement devaient assumer, comme Mme Bianchi l'avait proposé, une tâche aussi complexe en se tournant vers les autres ministères, et si n'existait pas, au sommet, une instance habilitée à assumer cette coordination et cette intégration. Les secteurs étaient en conflit sur cette question, c'était évident; il fallait donc que toutes les parties prenantes changent d'abord leur façon de penser. Mais comment renforcer les pouvoirs du ministère de l'environnement? Mme Bianchi a estimé qu'assurément aucune instance, dans la plupart des cas, ne pouvait assumer une telle tâche et que la confier au ministère de l'environnement n'était de sa part qu'une proposition, peut-être peu pertinente dans bien des pays. L'exemple de l'Australie prouvait néanmoins que la situation se débloquent lorsqu'il y avait au plus haut niveau une décision politique qui imposait l'approche écosystémique et que tous les secteurs concernés étaient tenus de s'y conformer.

31. Le représentant d'OSPAR a ajouté que les délégations nationales qui prenaient part aux réunions de la Commission OSPAR le faisaient au titre de leurs gouvernements respectifs et non du ministère dont elles étaient issues et que l'on ne pouvait concevoir qu'un chèque en blanc soit donné à tel ou tel ministère pour représenter plusieurs secteurs concernés par une question aussi transversale que celle de l'approche écosystémique. Chaque pays avait son appareil d'État propre mais c'était toujours le gouvernement qui décidait en dernier ressort au plus haut niveau

CEE

32. M. Jose Rizo-Martin, représentant la Commission européenne (DG Environnement), a expliqué que plutôt que de livrer une vision générale de la situation générale de l'approche écosystémique dans l'UE, il préférerait montrer comment cette approche, que l'on s'efforçait d'élaborer et d'appliquer au niveau européen, se fondait sur une interprétation commune de ce qu'elle était à travers le monde. Pour l'Union européenne, le processus de la Stratégie marine européenne avait été lancé quatre ans auparavant dans le cadre d'une concertation générale à

laquelle avaient participé toutes les parties prenantes - dont le PAM, OSPAR et HELCOM. Parallèlement, le CIEM avait établi un excellent document, très technique, sur l'approche écosystémique. Bientôt, suite à une décision du Conseil européen, les États membres allaient avoir une directive juridiquement contraignante pour la mise en œuvre à trois niveaux – européen, régional et national - de la stratégie marine, avec des obligations concernant la définition des objectifs, des cibles et de la surveillance. L'implication des conventions régionales étant un principe acquis mais faisant encore débat quant à ses modalités.

33. Puis l'orateur a passé en revue les objectifs, buts de gestion et trains de mesures politiques qui caractérisaient l'approche écosystémique et constituaient un cycle cohérent, depuis la surveillance continue des impacts et de la qualité de l'environnement, l'évaluation en vue de forger une vision axée sur la durabilité, jusqu'à la fixation et mise en œuvre des objectifs concernant l'état souhaité de l'environnement. Mais les obstacles à l'application de l'approche écosystémique n'étaient pas négligeables et exigeaient une mobilisation de tous les responsables pour les surmonter: conflits entre les objectifs et les parties prenantes, capacités insuffisantes des instances de gestion déjà accaparées par les objectifs et les mandats de nombreuses conventions, contraintes des modes de subsistance, connaissances scientifiques encore insuffisantes et incomplètes.

34. Plusieurs préoccupations ont été exprimées après cette présentation dont la pertinence a été saluée. Observant que l'approche écosystémique faisait partie intégrante de la politique de développement durable, un participant a préconisé une évaluation plus détaillée de ce que son application impliquait au niveau national, avec éventuellement des lignes directrices pour savoir comment articuler les objectifs stratégiques et les objectifs opérationnels des PAN avec le nouveau concept. Pour les pays en développement, les contraintes étaient à l'évidence les plus lourdes dans le domaine socio-économique et il serait bon de prévoir une période de transition et des formes d'assistance. La représentante de la FAO a souligné que son Organisation, dans ses lignes directrices sur l'approche écosystémique, avait recommandé que des motivations et incitations soient conçues à l'intention du secteur socio-économique Il a en outre été signalé que les conflits d'intérêt entre secteurs compliqueraient énormément l'approche et que la Méditerranée, partagée entre un bassin oriental et un bassin occidental, entre une rive Nord et une rive Sud aux contrastes marqués, ne pouvait prétendre à l'homogénéité d'autres mers régionales. À cet égard, un expert a recommandé de privilégier l'échelle sous-régionale en exécutant des projets pilotes qui pourraient attirer des financements. Trois participants sont revenus sur la nécessaire implication des parties prenantes, l'un deux mettant toutefois en garde contre les dangers d'un consensus superficiel: vouloir satisfaire tous les secteurs en les associant au processus sans bien marquer ce que signifiait la primauté de l'écosystème pouvait conduire à de graves malentendus ou à une paralysie à l'heure des décisions. Un expert a estimé qu'avant d'impliquer les parties prenantes, il fallait s'assurer que l'adoption de l'approche avec ses missions et objectifs à long terme bénéficierait d'un appui solide et résolu au niveau politique le plus élevé – Premier Ministre, Président ou ensemble du gouvernement selon l'État concerné. Mais pour un autre expert, la première considération devait être l'écosystème lui-même, autrement dit décider ce qu'il signifiait au niveau local sur la base des meilleures connaissances disponibles, afin des savoir de quelle écorégion l'on parlait et de pouvoir ensuite aller de l'avant. en entraînant parties prenantes et gouvernement.

35. Le Coordonnateur du PAM a déclaré qu'en écoutant attentivement les diverses interventions qui venaient d'avoir lieu à la suite des quatre présentations, il avait eu l'impression de revivre, trois ou quatre ans plus tôt, le climat des discussions qui avaient marqué l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) lorsque, au cours des nombreuses réunions d'experts ou des ateliers rassemblant un grand nombre d'acteurs de la région, les même questions revenaient: quelle était la place de l'environnement au sein du

développement durable? comment associer les parties prenantes? comment mettre en œuvre les recommandations et propositions d'action au niveau national? comment éviter la complexité? où trouver un financement? Dans les interrogations d'aujourd'hui, l'approche écosystémique remplaçait la SMDD. Or la région méditerranéenne avait ses spécificités et ses contrastes et, une fois la SMDD adoptée, chaque État avait su adapter sa SNDD à ses conditions propres, à son rythme, à son degré de développement social et économique, à ses problématiques environnementales. Il en irait de même pour le processus évolutif que voulait amorcer maintenant le PAM, les questions finiraient par se décanter d'elles-mêmes avec le temps. L'enjeu, pour l'heure, était de fixer une feuille de route. Le Secrétariat avait simplement établi une proposition que le Consultant allait formuler et expliquer, et le rôle de la réunion d'experts consistait à la remanier en fonction de ses réactions, de ses suggestions, de ses préoccupations aussi, mais toujours dans le souci d'aller de l'avant et en sachant dans quelle direction.

Point 6 de l'ordre du jour : Une feuille de route pour l'application progressive de l'approche écosystémique en Méditerranée: examen et débat

36. M. Gabrielides, Consultant du PAM/MED POL, a poursuivi sa présentation de l'approche écosystémique sur la base du document de travail UNEP(DEPI)MED WG.306/2 dont il avait déjà résumé la partie introductive. Il a d'abord fait remarquer que toutes les organisations qui avaient lancé l'application de l'approche écosystémique avaient établi une feuille de route. Pour ce faire, il fallait d'abord définir l'écosystème en cause, puis évaluer les connaissances on disposait à son sujet, établir sa situation et fixer la "Vision", autrement dit l'état de cet écosystème auquel on souhaitait parvenir. Confrontant la vision avec la situation actuelle, il s'agissait ensuite de déterminer les propriétés de l'écosystème qui revêtaient une importance particulière et les éléments affectés par les activités humaines, de fixer les buts stratégiques, d'élaborer les objectifs écologiques, d'en déduire des objectifs opérationnels avec des indicateurs et des valeurs cibles, et enfin de reformuler les plans de gestion et de les appliquer en les réadaptant en fonction des actualisations périodiques..

37. Les deux premières étapes - Vision et objectifs - étaient à portée immédiate de la présente réunion, puisqu'il suffisait de tirer parti des nombreux documents que le PAM avaient établis au fil des années jusqu'à un passé très récent. Par exemple, pour la vision écologique, il existait le PAM-Phase II, la "Vision pour un développement durable" et le MED POL-Phase IV. La vision proposée était la suivante: "une mer et un littoral méditerranéens propres, sûrs, sains, productifs et biologiquement divers, au profit des générations présentes et futures". Pour les objectifs, il y avait la SMDD et ses sept domaines d'action prioritaires, dont le dernier consistait à "promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et à stopper d'urgence la dégradation des zones côtières" et se décomposait lui-même en objectifs, orientations et actions sur la base desquels le PAM pourrait établir un nouveau système hiérarchique d'objectifs. Se posaient ensuite les questions de la gestion, de sa couverture géographique dans l'ensemble de la Méditerranée ou en zones, et de la formulation d'un seul plan de gestion englobant toutes les actions et mesures relatives à la mer Méditerranée et à ses côtes et qui impliquerait de renoncer à la pratique sectorielle consistant à traiter séparément diverses utilisations et différents éléments constitutifs de l'écosystème. Il fallait donc répéter qu'avec l'introduction de l'approche écosystémique, le PAM, sa structure, ses composantes, son cadre institutionnel et juridique n'appelaient pas un bouleversement mais une remise en perspective sur la base de principes comme l'intégration, la gestion adaptative, le suivi et bilan périodique.

38. À l'issue de sa présentation, M. Gabrielides a demandé aux participants de se saisir du document UNEP(DEPI)MED WG.306/2 et de se reporter à la section 3 et, plus spécifiquement, à la feuille de route proposée pour la Méditerranée, afin de formuler leurs observations, leurs vues et suggestions, et d'amender au mieux le texte du Secrétariat.

39. Tous les intervenants ont alors estimé que, dans son état actuel, la feuille de route proposée était pertinente et ils ont félicité le Secrétariat pour l'excellent travail réalisé avec le document en discussion. Les observations ont porté sur des points très spécifiques comme la nécessité de détailler davantage les orientations concernant l'application de l'approche, de préciser si celle-ci porterait sur le milieu côtier en plus du milieu marin, sur le sens trop large accordé au terme de Vision qui ne devait pas englober des activités, sur le type de surveillance qui serait mis en œuvre, l'importance d'une définition des unités administratives, l'appui aux pays, les modalités d'une prise en compte du travail considérable déjà effectué par le PAM (PAS, PAN, SMDD) pour le replacer dans la nouvelle perspective.

40. A ce moment du débat, le Coordonnateur du PAM a jugé opportun de rappeler la finalité de la réunion : à l'issue de celle-ci, les experts devraient avoir fourni au Secrétariat des indications claires sur la feuille de route qui serait soumise aux Parties contractantes en décembre prochain pour l'éventuelle et future application de l'approche écosystémique, en examinant méthodiquement et en améliorant le texte du Secrétariat dans l'ordre successif de ses éléments, comme venait de le faire par exemple pertinemment un participant en supprimant de la Vision toute référence à des activités. Le mandat confié aux experts par les Parties contractantes était à la fois précis et limité et il convenait de s'y tenir.

41. M. Gabrielides a ajouté qu'il n'était pas question d'entrer maintenant dans les détails mais de faire en sorte qu'à la prochaine réunion des Parties, soit prise la décision d'adopter l'approche écosystémique sur la base de la feuille de route, et c'est alors seulement, si le feu vert était effectivement et officiellement donné, que le processus pourrait se concrétiser progressivement au cours des prochaines années, selon les étapes prévues et dans le cadre de nombreuses réunions d'experts et d'ateliers qui seraient chargés de réfléchir et de préciser les nouvelles orientations et les actions requises par l'application de l'approche. Pour l'heure, il fallait garder à la feuille de route la portée de lignes directrices très générales et se concentrer avant tout sur la Vision et les objectifs, pour lesquels on disposait des éléments d'appréciation nécessaires, et ne pas essayer de régler dès maintenant une question aussi complexe que l'approche écosystémique.

42. M. Elik Adler, Coordonnateur des mers régionales du PNUE, a suggéré que le document à l'examen reste tel qu'il était et serve de document de base et d'information et qu'un autre document d'une ou deux pages soit établi pour énoncer la feuille de route convenue par les experts, avec des recommandations, et qui constituerait le produit de la présente réunion. Le représentant de la CE, appuyant en partie cette suggestion, a estimé que l'on faisait une confusion entre deux feuilles de route distinctes : celle de l'application de l'approche proprement dite, et celle des activités qui serait exécutées sous l'égide du Secrétariat pour l'application de l'approche.

43. M. Civili a indiqué que le Secrétariat avait déjà dans l'esprit de présenter à la fin de la réunion un relevé de conclusions et recommandations, ce qui rejoignait peu ou prou la proposition de M. Adler sur le "produit" des délibérations des experts. S'agissant de la feuille de route, il pensait que celle-ci pouvait être la combinaison de l'application de l'approche écosystémique en termes de principes et de ce que le Secrétariat et les pays auraient à mettre en œuvre en termes d'activités. Enfin, il fallait répéter que l'introduction de l'approche était une

évolution et non une révolution, une mise en perspective nouvelle, et que l'on avait une superbe opportunité de le faire en ce moment de la vie du PAM où était préparé le texte juridiquement contraignant du nouveau PAS MED où seraient notamment intégrés les principes de l'approche écosystémique. Par conséquent, rien n'allait s'arrêter dans les processus en cours du MED POL, du PAS et des PAN mais au contraire être renforcé par les nouveaux développements.

44. À la suite de ces éclaircissements fournis par le Secrétariat et du consensus qui s'est dégagé sur la procédure à suivre, la réunion a poursuivi l'examen de la section 3 consacrée à la feuille de route en suivant l'ordre des subdivisions. Lors du débat, il a été notamment mis l'accent sur l'association fructueuse des scientifiques et des décideurs, sur la couverture spatiale appropriée pour chaque composante de l'écosystème. Des participants ont également mis en garde contre des buts stratégiques trop nombreux et stricts en attendant qu'une analyse plus approfondie du contexte méditerranéen actuel et de nouvelles informations et connaissances scientifiques viennent compléter le tableau de la région. De son côté, le Secrétariat a insisté pour que le texte qui résulterait des délibérations des experts et qui serait transmis aux Parties en décembre 2007 contienne un élément politique ayant valeur d'adoption de l'approche écosystémique par le PAM si les Parties l'approuvaient.

45. Au cours du débat qui s'est engagé, des ajouts, suppressions et modifications ont été apportés aux rubriques suivantes: Vision écologique, propriétés de l'écosystème et menaces, buts stratégiques, objectifs écologiques, objectifs opérationnels avec indicateurs et valeurs cibles, reformulation des plans de gestion. Pour la première étape de la feuille de route, la réunion est convenue de recommander aux Parties contractantes une nouvelle formulation de la vision. S'agissant des buts stratégiques, la réunion en a proposé trois sur la base du domaine prioritaire d'actions no 7 de la SMDD et de l'expérience acquise par d'autres instances régionales et internationales. Enfin, les experts ont recommandé un certain nombre d'actions jugées nécessaires tout au long du processus d'application de l'approche écosystémique. Le résultat détaillé de ce premier examen a été consigné pour permettre au Secrétariat d'établir les recommandations et conclusions de la réunion et de les soumettre aux participants pour approbation finale.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

46. Il n'a pas été soulevé de questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour: Relevé de conclusions

47. Le Secrétariat a présenté le relevé de recommandations et conclusions. Après examen soigneux et plusieurs nouvelles modifications de fond et de forme, la réunion a approuvé le texte tel qu'il est reproduit à l'**annexe III** du présent rapport.

48. Le Coordonnateur du PAM a félicité les participants pour la discussion intensive qu'ils avaient menée en y apportant chacun une contribution active et scrupuleuse. La réunion avait parfaitement atteint son objectif en convenant d'un texte concis, judicieux et efficace à soumettre aux Parties contractantes et qui avait toutes les chances d'ouvrir une nouvelle phase déterminante dans l'action du PAM pour les prochaines années.

49. M. Mifsud a remercié en particulier les représentants d'OSPAR, d'HELCOM et de la FAO d'avoir répondu à l'invitation du PAM. Ils avaient enrichi le débat de leur expérience et leur compétence dans le domaine traité. Enfin, il a indiqué qu'un rapport détaillé de la réunion serait

établi ultérieurement par le Secrétariat et adressé à tous les participants pour observations et approbation.

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

50. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 21 février à 18 heures.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

**ALBANIA
ALBANIE**

Mr. Bajram Mejdiaj
Director of Juridical sector
Ministry of Environment
27 Rruga e Duresit - Tirana

Tel: +355 42 25082
Fax: +355 43 65229
E-mail: bmejdiaj@yahoo.com

**ALGERIA
ALGÉRIE**

Mr. Zennir Youcef
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de
l'Environnement
Conseiller, Directeur Général du Commissariat
National du littoral
Rue des 4 canons
Alger 16000
Algérie

Tel: +213 21 43 28 05
Fax: +213 21 43 28 45
E-mail: zeniryoucef@yahoo.fr

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE ET HERZÉGOVINE**

Mr. Branco Vucijak
MAP Office for B&H
Stjepana Tomica 1
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: +387 33 212466, 212467
Fax: +387 33 212466, 212467
E-mail: branko.vucijak@heis.com.ba

**CROATIA
CROATIE**

Mr. Nenad Smodlaka
Rudjer Boskovic Institute
Centre for Marine Research – Rovinj
5 Giordano Paliaga
P.O. Box 150, HR-52210
Rovinj, Croatia

Tel: +385 52 804 701
Fax: +385 52 813 496
E-mail: smodlaka@cim.irb.hr

**CYPRUS
CHYPRE**

Ms Marina Argyrou
Department of Fisheries and Marine Research
(DFMR)
Ministry of Agriculture, Natural Resources and
Environment
101 Bethlehem Street, 1416 Nicosia, Cyprus

Tel: +357 22807852
Fax: +357 22775955
E-mail: margyrou@dfmr.moa.gov.cy

**EGYPT
ÉGYPTE**

Mr. Moustafa Fouda
Director
Nature Conservation Sector
Egyptian Environmental Affairs Agency
30 Misr Helwan El-Zerae Road
Al Maadi, Cairo
Egypt

Tel: +20 2 5271391
Fax: + 20 2 5248792
e-mail: foudamos@link.net

**EUROPEAN COMMISSION
COMMISSION EUROPEENNE**

Mr. Jose Rizo-Martin
Directorate General for Environment
European Commission
200 rue de la Loi
B-1049 Brussels
Belgium

Tel: +32 2 2950106
Fax: +32 2 2968825
E-mail: jose.rizo-martin@ec.europa.eu

**FRANCE
FRANCE**

Ms Yamide Dagnet

Area Manager for Eastern European Countries
Ministry of Ecology and Sustainable
Development 20 20 Avenue de Ségur
75302 Paris 07SP
France

Tel: + 33 1 42192240

Fax: + 33 1 42191719

E-mail: yamide.dagnet@ecologie.gouv.fr

**GREECE
GRECE**

Ms Demetra Spala

Ministry of the Environment, Physical Planning
and Public Works
Environmental Planning Division
36 Trikalon Str.
GR-11526 Athens
Greece

Tel: +30 210 6983467

Fax: +30 210 6918487

E-mail: d.spala@dpers.minenv.gr

**ITALY
ITALIE**

Mr. Damiano Luchetti

Expert
Ministry for the Environment, Land and Sea
Via Capitan Bavastro 174
Rome 00145
Italy

Tel: + 39 06 57223450

E-mail: Luchetti.Damiano@minambiente.it

**MALTA
MALTE**

Ms Nadia Suda Lanzon

Environment Protection Officer
Malta Environment & Planning Authority
St. Francis Ravelin
Floriana CMR01
Malta

Tel: +356 2290 6009

Fax: + 356 2290 2295

E-mail: nadia.sudalanzon@mepa.org.mt

**MONACO
MONACO**

Ms Valérie Davenet
Dr Biologie – Chef de Section
Direction Environnement, Urbanisme et
Construction
23 avenue Albert II
98000 Monaco

Tel : +377 98 98 20 79
Fax : +377 92 05 28 91
E-mail: vdavenet@gouv.mc

**MONTENEGRO
MONTENEGRO**

Ms Jelena Knezvevic
MAP Focal Point
Ministry of Tourism and Environment
Rimski trg b.b, PC Vektra
81000 - Podgorica

Tel: +381 81 482 313
Mob: +381 67 255604
Fax: +381 81 234 168
E-mail: jelenak@mn.yu, jelenaeko@yahoo.com

**MOROCCO
MAROC**

Ms Saida El Jaï
Administrateur/ Coopération Internationale
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de
l'Eau et de l'Environnement
Imm. 4, Place Abou Baker Essidik
Agdal, Rabat
Maroc

Mob: +212 61 08 88 71
E-mail: jasmin33332001@yahoo.fr

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Mr. Mitja Bricelj
Under Secretary
Nature Protection Authority
Ministry for Environment and Physical Planning
48 Dunajska - Ljubljana
Slovenia

Tel: +386 1 4787384
Mob: +386 31 367101
Fax: +386 1 4787420
E-mail: mitja.bricelj@gov.si

Ms Monika Peterlin

Head of Marine Department
Institute for Water
Hajdrihova 28c
Ljubljana 1000
Slovenia

Tel: +386 1 4775337

Fax: +386 1 4775343

E-mail: monika.peterlin@guest.arnes.si

**SPAIN
ESPAGNE**

Ms Ana Ruiz Sierra

Environmental Technician
Division for the Protection of the Marine
Environment
Directorate General of Coasts
Ministry of Environment
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

Tel: +34 915976323

Fax: +34 915976902

E-mail: arsierra@mma.es

**SYRIAN ARAB REPUBLIC
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

Mr. Khaldoon Mourad

Environmental Engineer
MED POL National Coordinator
General Commission for Environmental Affairs
Ministry of Local Administration and Environment
P.O. Box 3773
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: +963 95 436 841

Fax: +963 11 44 61 0 79

E-mail: khaldoonmourad@yahoo.com

Mr. Rami Alkhouri

Engineer
Ministry of Local Administration and Environment
P.O. Box 3773
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: +963 92702951

E-mail: rami_khouri2005@yahoo.com

**TUNISIA
TUNISIE**

Mr. Mustapha Laroui
Chef de service de Conservation des
Ressources Naturelles
Direction Générale de l'Environnement et de la
Qualité de la Vie
Ministère de l'Environnement et du
Développement Durable
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord
1080 Tunis
Tunisie

Tel: +216 70 72 86 44
Fax: +216 70 72 85 95
E-mail: laroui_meat@yahoo.fr

**TURKEY
TURQUIE**

Mr. Ufuk Kucukay
Department of Foreign Affairs and EU
Expert
Ministry of Environment and Forestry
Ankara
Turkey

Tel: +90 312 2075445
Fax: +90 312 2075454
E-mail: ukucukay@hotmail.com

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Mr Paul Mifsud
Coordinator
Tel: +30 210 72 73 101
E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili
MED POL Coordinator
Tel: +30 210 72 73 106
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Ms Tatjana Hema
MEDU Programme Officer
Tel: +30 210 72 73 115
E-mail: thema@unepmap.gr

Mr Fouad Abousamra
MED POL Programme Officer
Tel: +30210 72 73 116
E-mail: fouad@unepmap.gr

Mr. George Kamizoulis
WHO/MED POL Senior Scientist
Tel: +30 210 72 73 105
E-mail: whomed@hol.gr

Mr. Alexander Lascaratos
GEF Project Manager
Tel: +30 210 72 73 122
E-mail: alex.lascaratos@unepmap.gr

Mr. Gabriel P. Gabrielides
MAP/MED POL Consultant
Tel: +30 210 72 73 132
E-mail: gabriel@unepmap.gr

Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens, Greece
Tel: +30 210 7273100
Fax: +30 210 7253196
E-mail: unepmedu@unepmap.gr
<http://www.unepmap.org>

**UNEP/ REGIONAL SEAS
PROGRAMME
PNUE/ PROGRAMME DES MERS
REGIONALES**

Mr. Elik Adler

Senior Programme Officer
Regional Seas Programme Coordinator
UNEP - United Nations Environment Programme
P.O.Box 30552 Room T-232
Nairobi, Kenya

Tel: +254-20-762 4033/4544
Fax: +254-20-762 4618/4300
E-mail: ellik.adler@unep.org
<http://www.unep.org/regionalseas>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
BLUE PLAN
CENTRE D'ACTIVITÉS
RÉGIONALES POUR PLAN BLEU**

Mr. Luc Dassonville

Directeur adjoint
Regional Activity Centre for Blue Plan
15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France

Tel: + 33 4 92 38 86 12
Fax: +33 4 92 38 71 31
E-mail: ldassonville@planbleu.org
<http://www.planbleu.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
CLEANER PRODUCTION
CENTRE D'ACTIVITÉS
RÉGIONALES POUR UNE
PRODUCTION PROPRE**

Mr. Enric de Villamore Martin

International Environmental Affairs
CP/RAC
Cleaner Production Regional Activity Centre
184, Paris Street
3rd floor
08036 Barcelona
Spain

Tel: +34 93 4151112
Fax: +34 93 2370286
E-mail: evillamore@cema-sa.org
<http://www.cprac.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
INFORMATION AND
COMMUNICATION
CENTRE D'ACTIVITÉS
RÉGIONALES INFORMATION ET
COMMUNICATION**

Mr. Paolo Guglielmi

Deputy Director
INFO/RAC
Via Cagliari, 40
00198 Rome
Italy

Tel: + 39 06 85305147

Fax: +39 06 8542475

E-mail: p.guglielmi@inforac.org

[http:// www.inforac.org](http://www.inforac.org)

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
PRIORITY ACTIONS PROGRAMME
CENTRE D'ACTIVITÉS
RÉGIONALES DU PROGRAMME
D' ACTIONS PRIORITAIRES**

Mr. Ivica Trumbic

Director
Priority Actions Programme (PAP/RAC)
11 Kraj Sv. Ivana
21000 Split
Croatia

Tel: +385 21 340470

Fax: +385 21 340490

E-mail: ivica.trumbic@ppa.htnet.hr

<http://www.pap-thecoastcentre.org>

**REGIONAL MARINE POLLUTION
EMERGENCY RESPONSE CENTRE
FOR THE MEDITERRANEAN SEA
CENTRE RÉGIONAL
MÉDITERRANÉEN POUR
L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRA LA POLLUTION MARINE
ACCIDENTELLE**

Mr. Frederic Hebert

Director
Manoel Island,
Gzira GZR 03
Malta

Tel: +356 21337296-8

Fax: +356 21339951

E-mail: fhebert@rempec.org

<http://www.rempec.org>

**REGIONAL ACTIVITY
CENTRE/SPECIAL PROTECTED
AREAS
CENTRE D'ACTIVITÉS
RÉGIONALES/AIRES
SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES**

Mr. Abderrahmen Gannoun
Director SPA/RAC
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337
1080 Tunis Cedex
Tunisia

Tel: +216 71 206649, 206485, 206851
Fax: +216 71206490
E-mail: car-asp@rac-spa.org
<http://www.rac-spa.org>

Mr. Daniel Cebrian Menchero
SAP BIO Programme Officer
Regional Activity Centre for Specially Protected Areas
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337
1080 Tunis Cedex
Tunisia

Tel: +216 71 206649, 206485, 206851
Fax: +216 71206490
E-mail: car-asp@rac-spa.org, daniel.cebrian@rac-spa.org
<http://www.rac-spa.org>

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET AUTRES
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

FAO

Ms Gabriella Bianchi
Fishery Resources Officer
Marine Resources Service
Fisheries Resources Division
FAO
Room : F-520, Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Tel: +39 06 57053094
Fax: +39 06 57053020
E-mail: Gabriella.Bianchi@fao.org

HELCOM

Mr. Hermanni Backer

HARMONY Project
HELCOM -Baltic Marine Environment Protection Commission
Katajanokanlaituri 6 B
FIN-00160 Helsinki
Finland

Tel: +358 (0) 207 412 620

Fax: +358 (0) 207 412 639

E-mail: hermanni.backer@helcom.fi

<http://www.helcom.fi>

OSPAR

Mr. Alan Simcock

Retired executive Secretary
23 Marchmont Road
Richmond
Surrey TW10 6HQ
United Kingdom

Tel: +44 20 8940 0605

E-mail: ajcsimcock@aol.com

**NON - GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON- GOUVERNEMENTALES**

GREENPEACE

Ms Sofia Tsenikli

Marine Campaign Officer
Greenpeace Greece
Kleisovis 9
10677 Athens
Greece

Tel: +30 2103840774-5

Mob: +30 6979 443306

Fax: +30 2103804008

E-mail: sofia.tsenikli@diala.greenpeace.org

MIO – ECSDE

Ms Angela Klauschen

12 Kyrristou str.
105 56 Athens
Greece

Tel: +30 210 3247490, 3247267

Fax: +30 210 3317127

Annexe II

Ordre du jour de la réunion

- Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Bureau
- Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Point 4 de l'ordre du jour: Arrière-plan, objectif et résultats escomptés de la réunion
- Point 5 de l'ordre du jour : Examen du processus d'application de l'approche écosystémique par d'autres instances internationales/régionales
- Point 6 de l'ordre du jour. Une feuille de route pour l'application progressive de l'approche écosystémique en Méditerranée: examen et débat
- Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses
- Point 8 de l'ordre du jour: Relevé de conclusions
- Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

Annexe III

Conclusions et recommandations

À leur Quatorzième réunion ordinaire (Portoroz, Slovénie, novembre 2005), les Parties contractantes ont approuvé la coopération avec la CE dans le cadre d'un projet qui serait exécuté par le MED POL, au nom du PAM, afin d'examiner les incidences de l'application dans la région méditerranéenne de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines. Le projet devrait être exécuté en coopération avec tous les Centres d'activités régionales, en vue d'une éventuelle application de l'approche écosystémique à l'ensemble du système du PAM.

Dans le cadre de ce projet, deux consultations d'experts se sont tenues et ont abouti à la rédaction du document WG. 306/2, lequel a constitué le document de travail de la réunion des experts désignés par les gouvernements sur l'application de l'approche écosystémique par le Plan d'action pour la Méditerranée (Athènes, 20-21 février 2007) qui a suivi.

1. La réunion recommande que la feuille de route ci-après pour l'application de l'approche écosystémique soit soumise aux Parties contractantes pour adoption :

- a) Appliquer progressivement l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines susceptibles d'affecter le milieu marin et côtier.
- b) Amorcer un processus associant scientifiques et décideurs et, s'il y a lieu, avec d'autres instances/organisations/autorités compétentes, en vue d'appliquer progressivement l'approche écosystémique, laquelle comporterait les étapes suivantes:
 - i) Définition d'une Vision écologique pour la Méditerranée.
 - ii) Fixation de buts stratégiques méditerranéens communs.
 - iii) Identification des propriétés importantes de l'écosystème et des pressions exercées sur celui-ci.

Les propriétés de l'écosystème comprennent entre autres : les caractéristiques physiques et chimiques, les types d'habitat et les caractéristiques biologiques. Les pressions et les impacts comprennent les dommages physiques et autres perturbations physiques, les interférences avec les processus hydrologiques naturels, la contamination par des substances dangereuses, l'enrichissement en éléments nutritifs et matière organique et les perturbations biologiques.

- iv) Élaboration d'un ensemble d'objectifs écologiques correspondant à la Vision et aux buts stratégiques.

Les objectifs écologiques devraient se rapporter à la santé, la structure et/ou la fonction des écosystèmes et prendre en compte l'analyse des propriétés de l'écosystème et des pressions exercées sur celui-ci.

- v) Établissement des objectifs opérationnels avec des indicateurs et des valeurs cibles.

Les objectifs opérationnels, dont la réalisation exige une action, devraient être établis à partir des objectifs écologiques. Sur la base de l'évaluation initiale réalisée, un ensemble très complet d'objectifs environnementaux et d'indicateurs associés devraient être fixés dans le but d'orienter les progrès vers l'obtention d'un bon état de l'environnement dans le milieu marin et côtier. Une valeur cible est la valeur spécifique d'un indicateur associée à un objectif donné. Cette valeur peut être fixée en tant qu'objectif qu'il faut impérativement atteindre. Lorsqu'on décide des buts et des indicateurs, les objectifs environnementaux pertinents existants, fixés au niveau national ou international pour les mêmes eaux, devraient être pris en compte en s'assurant que ces buts sont mutuellement compatibles.

vi) Révision des programmes de surveillance continue existants pour l'évaluation en cours et actualisation régulière des buts.

vii) Reformulation des plans de gestion.

Lors de la formulation des plans de gestion, toute l'œuvre pertinente déjà accomplie dans le cadre du PAM sera prise en considération. Les plans de gestion comporteront également des activités complémentaires telles que la surveillance continue, la recherche, le renforcement des capacités, l'information, etc.

c) Envisager le lancement de projets pilotes en tant que modèles pour l'application de l'approche écosystémique.

2. En ce qui concerne la première étape, la réunion convient de recommander aux Parties contractantes l'adoption de la Vision écologique suivante:

Une Méditerranée aux écosystèmes marins et côtiers qui soient sains, productifs et biologiquement divers au profit des générations présentes et futures.

3. S'agissant des buts stratégiques, sur la base des objectifs du domaine prioritaire d'action pertinent de la SMDD et de l'expérience acquise par d'autres instances internationales et régionales, la réunion propose les trois buts suivants pour les zones marines et côtières ::

a) *Protéger, permettre la remise en état et, s'il y a lieu, restaurer la structure et la fonction des écosystèmes marins et côtiers en protégeant ainsi également la biodiversité, en vue d'obtenir et de maintenir un bon état écologique ménageant leur utilisation durable.*

b) *Réduire la pollution dans le milieu marin et côtiers en sorte qu'il n'y ait pas d'impacts ou de risques importants pour la santé humaine et/ou la santé des écosystèmes et/ou les utilisations de la mer et des côtes.*

c) *Préserver, valoriser et restaurer un équilibre entre les activités humaines et les ressources naturelles dans la mer et sur les côtes, et réduire la vulnérabilité de ces ressources aux risques.*

4. La réunion convient également que, tout au long du processus d'application de l'approche écosystémique, un certain nombre d'actions seraient nécessaires, à savoir notamment :

i) Étudier les conséquences socio-économiques des mesures de gestion proposées et avancer des idées pour les atténuer.

ii) Utiliser les meilleures informations scientifiques disponibles pour fixer les valeurs cibles. En outre, veiller à ce qu'existe la capacité de déterminer les indicateurs avec l'exactitude, la précision et la fréquence voulues. À cet égard, il

convient de noter que l'évaluation, la surveillance continue et la recherche scientifique sont nécessaires pour asseoir une base scientifique solide à l'identification des objectifs écologiques, au choix des indicateurs et à l'évaluation de l'efficacité des mesures prises en fournissant des bilans réguliers de l'état des écosystèmes.

iii) Lancer et entretenir un processus pour informer le public et associer les parties prenantes au déroulement complet de l'application, et en particulier : a) préparer un dossier d'information sur les objectifs à l'intention des parties prenantes et du grand public, et b) obtenir de toutes les parties prenantes une information en retour sur les mesures et outils de gestion proposés.

iv) Aider les pays, si nécessaire, à exécuter les activités de gestion.

5. Lors de la mise en œuvre des plans de gestion, les Parties contractantes appliqueront les principes de l'approche écosystémique, en particulier la gestion adaptative, les examens et mises à jour périodiques, et le principe de décentralisation à l'échelon le plus bas approprié.